



DÉCISION n° 2026/02 10059

Objet : Club taurin Les Amis de la Camargue
Convention de mise à disposition des arènes et du matériel, le vendredi 15 mai 2026.

République française
Département du Gard
Commune de Vauvert
Service de la culture
et de l'événementiel
D-2602-000744

Le maire de la commune de Vauvert,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 2122-22,

VU la délibération n°2021/05/082 en date du 27 mai 2021, déléguant à Monsieur le maire, pour la durée de son mandat, l'ensemble des missions complémentaires prévues à l'Article L2122-22 susvisé ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de conclure une convention de mise à disposition des arènes Jean Brunel et du matériel avec le club taurin les Amis de la Camargue à titre gratuit pour le vendredi 15 mai 2026,

DÉCIDE

Article 1 : Une convention est conclue avec le club taurin les Amis de la Camargue, représentée par le Président, Monsieur Bruno Pascal, pour la mise à disposition des arènes ainsi que du matériel le vendredi 15 mai 2026.

Article 2 : La mise à disposition des arènes et du matériel est consentie à titre gratuit.

Article 3 : la direction générale des services est chargée de l'exécution de la présente décision.

Vauvert, le 12 FEV. 2026

Le maire,


Jean Denat



Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte en vertu de :

- son dépôt en préfecture le.....12.FEV.2026...
- sa notification le.....
- sa publication le.....12.FEV.2026.....

et informe qu'en vertu du décret 83-1025 le présent peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter du

Pour le maire par délégation,
la directrice générale des services,
Yolande Cavalier

